



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

21 Juillet 2010

AREDIA 15 mg/5 ml, poudre et solvant pour solution pour perfusion
B/4 flacons de 15 mg et 4 ampoules de 5 ml (CIP : 349 418-4)

AREDIA 60 mg/10 ml, poudre et solvant pour solution pour perfusion
B/1 flacon de 60 mg et 1 ampoule de 10 ml (CIP : 349 419-0)

AREDIA 90 mg/10 ml, poudre et solvant pour solution pour perfusion
B/1 flacon de 90 mg et 1 ampoule de 10 ml (CIP : 349 420-9)

Laboratoire NOVARTIS PHARMA SAS

pamidronate de sodium

Code ATC : M05BA03

Liste I

Médicament nécessitant une surveillance particulière pendant le traitement

Sécurité Sociale (65%) - Collectivités

Motif de la demande : Radiation suite à l'arrêt de commercialisation depuis décembre 2006 à l'hôpital et depuis février 2007 en ville.

Indications thérapeutiques :

- « - Traitement des hypercalcémies sévères d'origine maligne ;
- Traitement du myélome stade III avec au moins une lésion osseuse ;
- Traitement palliatif des ostéolyses d'origine maligne avec ou sans hypercalcémie en complément du traitement spécifique de la tumeur ;
- Traitement de la maladie de Paget. »

Le service médical rendu par ces spécialités est important.

Il existe des alternatives thérapeutiques, notamment des médicaments essentiellement similaires à base d'acide pamidronique.

Avis favorable à la radiation de la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et de la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités et divers services publics.

Direction de l'évaluation médicale, économique et de santé publique